

Conseil Municipal – séance du 30 mars 2015

Excusés : G. Gentaz (Pouvoir à P. Bonnaire), X. Francisco (Pouvoir à L. Glad)

Secrétaire de séance : J. Gallin-Martel

Compte-administratif 2014 : Le compte administratif 2014 est examiné en fonctionnement et investissement. La section de fonctionnement est arrêtée à 1 849 690,15€ de recettes pour 1 482 575,40€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 367 114,75€, auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement 2013 de 348 228,83€, soit un excédent global de fonctionnement de 715 343,58€. La section d'investissement est arrêtée à 553 101,62€ de recettes pour 478 764,63€ de dépenses soit un excédent de l'exercice de 74 336,99€ auquel il faut retrancher le déficit d'investissement de 2013 de 326 667,41€, soit un déficit global d'investissement de 252 330,42€. L'excédent global des deux sections est de 463 013,16€. (hors de la présence du Maire le Compte administratif 2014 est adopté par 15 voix pour et 3 contre)

Vote du compte de gestion du trésorier : Le compte de gestion du trésorier présente les mêmes chiffres que le compte administratif. Approbation du compte de gestion. (Unanimité)

Affectation des résultats : Proposition d'affecter 289 013,33€ au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement et 426 330,25€ au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté. (unanimité)

Vote des taux communaux des trois taxes : Afin de contribuer à reconstituer en partie la capacité d'autofinancement réduite par le prélèvement opéré sur la Dotation Globale de Fonctionnement, proposition d'augmenter les trois taxes de 0,5% en plus de la réactualisation forfaitaire des bases de 0,9%. Le Taux de la taxe d'Habitation passe de 5,95% à 5,98% (Taux moyen départemental 21,11%) celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 15,17% à 15,25% (Taux moyen départemental 27,67%), celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 48,26% à 48,50% (Taux moyen départemental 59,95%) (16 voix pour, 3 contre)

Vote du budget 2015 : Proposition d'arrêter la section de fonctionnement à 2 201 321,25€ en recettes et en dépenses en inscrivant un prélèvement de 556 172,00€ pour la section d'investissement.

Proposition d'équilibrer la section de fonctionnement à 1 022 300,33€ en recettes et en dépense sans recourir à l'emprunt. Les dépenses nouvelles d'investissement seront 506 500,00€, dont 75 000€ pour l'aménagement des jardins familiaux, 120 000€ de provision pour l'aménagement des services techniques, 50 000€ pour la mise en conformité de l'école primaire, 80 000€ pour les travaux de bâtiments, 70 000€ pour les travaux de voirie, 10 000€ pour les échanges de parcelles, 20 000€ pour la grenellisation du PLU, 70 500€ de divers matériels. (16 voix pour, 3 contre)

Vote des subventions 2015 aux associations : (A l'unanimité) ACCA: 150.00 €, ALEP ART ET CULTURE:500.00 €,ALEP PLEIN AIR: 455.00 €, ALEP YOGA: 75.00 €, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 760.00 €, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'EGLISE DE VERMELLE: 500.00 €,BASKET CLUB: 2 100.00 €, GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS 150.00 €,COOPERATIVE SCOLAIRE: 75.00 €, CLUB SPORTIF NIVOLESIEN: 2 500.00 €, CYCLO CLUB: 150.00 €, DON DU SANG: 150.00 €, ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS: 2 100.00 €, FNACA: 150.00 €, GYM ADULTES NIVOLAS: 150.00 €, HATHA

YOGA ENERGIE: 100.00 €, JUDO: 400.00 €, NOIR D'ARGENT: 150.00 €, PETANQUE CLUB (Loisirs): 150.00 €, PETANQUE 38: 200 ,00€, CHORALE EN PLEIN CHOEUR: 100 ,00€, SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU: 1 000.00 €, SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE: 2 300.00 €, TENNIS CLUB: 700.00 €

Autres associations ou organismes: ARC EN CIEL, 30.00 €, ALPA (Anciennement ARS): 100.00 €, ADOT 38: 40.00 €, ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DELPHINE NEYRET: 150.00 €, AFSI: 100.00 €, BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURGOIN JALLIEU: 100.00 €, CENTRE REGIONAL LEON BERARD: 300.00 €, CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE: 240.00 €, DDEN: 30.00 €, FONDATION DU PATRIMOINE: 100.00 €, LA PREVENTION ROUTIERE: 95.00 €, LES RESTOS DU CŒUR: 350.00 €, LEAP VALLON BONNEVEAUX (ST JEAN DE BOURNAY): 48.00 €, CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON: 48,00€, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (section de Bourgoin-Jallieu): 100.00 €, Association PALETTE: 100,00€, UDAI: 40,00€

Appel d'offre pour la fourniture d'électricité : Les lois d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie fait obligation aux communes de réaliser une mise en concurrence pour la fourniture de l'électricité. Seuls sont concernés les postes de comptage qui dépassent 36kw, en tarif jaune. Décision de lancer un appel d'offre portant sur trois bâtiments : le restaurant scolaire, le gymnase et le stade des Mûriers. Marché à procédure adaptée. (Unanimité)

Conseil en Energie Partagée : Lors du Conseil Municipal du 23 février, les représentants du Plan Climat Energie ont présenté la proposition d'adhérer à la procédure de Conseil en Energie Partagée. Le coût de l'opération 2700€ par an pendant trois ans sera difficilement amortissable par les économies réalisées, car la commune a déjà fait déjà beaucoup d'investissements pour les économies d'énergie (ajustement des tarifs, changement des régulations, chaudières à condensation, isolations...). Il est proposé de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion à la démarche de CEP. Le Conseil municipal s'oriente vers un diagnostic thermique des bâtiments en lien avec le SEDI. (Unanimité)

Fonds de concours à la CAPI pour aménagement de la rue du Bas Vermelle : La CAPI réalise un cheminement piéton entre l'impasse du Tilleul et le trottoir au droit du stationnement du Bas-Vermelle. Le projet comporte la réalisation d'une passerelle piéton accolée au pont actuel. Il permet également de positionner une place de stationnement « handicapé » devant la station de relevage. Le coût global de l'opération, tel qu'il ressort de la consultation des entreprises est de 76 959,82€ HT, soit 92 351,78 TTC. Le fonds de concours de la commune est calculé sur la base de 50% du montant TTC diminué du versement du FCTVA au taux de 15,761%, soit un montant de 29 395,95€. (Unanimité)

Création d'un parking au Bas-Vermelle : La CAPI va réaliser un cheminement piéton. Cet aménagement supprimera des places de stationnement qui sont déjà en nombre insuffisant. Il est proposé d'aménager la parcelle AE 501 qui appartient à la commune, à l'angle de la rue du Bas-Vermelle et de l'Allée de l'Agnay en stationnement. Il permettrait de créer une quinzaine de places, avec une finition en tout-venant et concassé. Un devis a été demandé à l'entreprise Fasson, pour un montant de 7406,40€ TTC. (Unanimité)

Changement de la téléphonie de la Mairie : L'installation interne de la mairie a une vingtaine d'années, elle ne peut plus évoluer et son contrat de maintenance est très élevé (912,82€/an). Il convient d'installer un nouveau système comportant un centre commutateur, deux postes d'accueil et 7 postes de bureau. Il permettra d'avoir une connexion internet dans la salle des mariages et dans

la salle du Conseil Municipal. Deux devis ont été reçus. PCNET service de St Alban de Roche est retenu pour 5986,80 TTC. Un avenant sera demandé pour installer le WIFI dans la Salle du Conseil et dans la Salle des Mariages. (Unanimité).

Rétrocession de deux entrées privatives du lotissement de la Pointière : Le conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2015 a délibéré pour céder 2 entrées qui avait été intégrées à la vente aux particuliers et payées par leurs acquéreurs lors de l'aménagement du lotissement de la Pointière. Il avait été noté la cession de la parcelle AE 732 de 152m² à Daniel Piraudon, alors que la cession sera effectuée à Marc Piraudon. Il convient donc de redélibérer et de prévoir la cession :

1/ de l'entrée du lot de M. Fréchet , appartenant actuellement à M. Marc Piraudon, cadastrée, après déclassement du domaine public, AE 732, d'une surface de 152m² 2/ de l'entrée de l'indivision Clavel, cadastrée, après déclassement du domaine public, AE 733, d'une superficie de 163m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune. Cette délibération annule et remplace celle du 26 janvier 2015. (18 voix pour, 1 abstention)

Tarif des emplacements sur le marché : Afin de développer l'activité du marché du samedi matin et d'accueillir des producteurs pratiquant de la vente directe, il est proposé d'officialiser la gratuité des emplacements sur le marché. En revanche, le coût de l'emplacement pour les camions de vente est porté à 10€. (Unanimité)

Convention avec les Francas de l'Isère : le personnel d'encadrement de l'accueil de loisirs sans hébergement est mis à disposition par l'Association départementale des Francas dans le cadre d'une convention de prestations. Le coût prévisionnel pour l'année 2015 est de 10 848,82 €. Proposition de reconduire la convention. (Unanimité)

Jardin familiaux : Examen de la dernière esquisse du bureau d'études BETIP, pour approbation et confirmation de la demande de subvention au titre du CDDRA. Demande d'une nouvelle modification au vu du tracé élaboré sur le terrain par l'association. (Unanimité)

Parcours d'Art Contemporain : La commune s'est associée aux deux précédentes manifestations organisées dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain de Lyon. La commission culture d'Isère Porte des Alpes propose d'élaborer un nouveau projet pour la Biennale de 2017. Les communes sont sollicitées pour participer à cette manifestation qui verra la participation de plusieurs artistes. Décision du Conseil Municipal de manifester l'intérêt de la commune de participer à ce nouveau parcours d'Art Contemporain 2017. (Unanimité).

Commissions communales : Fêtes, la fête de la commune se déroulera le 4 juillet sur le stade. L'animation sera prise en charge par le Basket. L'après-midi un concours de pétanque, une rando-croquis qui passera par l'église de Vermelle, une animation poneys pour les enfants , en début de soirée, un tournoi de baby-foot géant sur le city stade, le soir repas grillades suivi de la soirée disco et du feu d'artifice. Travaux, fait le point des travaux vus en commission avec un ordre de priorité.

Déclarations préalables :

Gilles Ferrand : parcelle AB 527, 306 rue du Lac, en zone Ub au PLU, Bleu Bc et rouge RC au PPR, pour construction d'un auvent de 17,67m².

Jacques D'Audigier : parcelle AE 632, 26 Impasse du Tilleul, zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une véranda de 19m² sur terrasse surélevée.

Certificats d'Urbanisme :

Me Dejean : parcelles AB 831, 832, 833, 836, 837, 838 lieu-dit les Vignasses, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour CU informatif.

Me Maury : parcelle AB 867, en zone Ub au PLU, bleu Bi' au PPR, pour CU informatif sur un terrain situé 204, Ae de Ruffieu.

Cabinet Reynard : parcelles B 254, 256, 264, 277, 281, 283, 285, en zone Ui au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour Certificat d'Urbanisme Informatif sur un terrain situé 379 rue du Lac.

Me Costes Laydernier : Parcelle AB 470, en zone Ui au PLU, blanc et Rouge RC au PPR, CU Informatif sur terrain situé ZA de Boussieu.

Me Bedel Bonjean : parcelle AB 70, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, CU informatif sur terrain 224, rue des Plattières.

Me Costes Laydernier : Parcelle AE 165, en zone Ua au PLU, CU Informatif sur maison située 18, route de Sérézin.

Me Dejean : Parcelles AE 719, 55, en zone Ua au PLU, CU Informatif sur terrain situé 9 Impasse des Acacias.

Me Brac de la Perrière : parcelle AB 178, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, CU informatif sur logement situé 440 rue de Boussieu.

Permis de construire :

Décocéram SAS : parcelles B 283, 285, 277, 264, 256, 254, 281, 41, rue du Lac, en zone Ui au PLU, Blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'une agence (surfaces de vente, entrepôts et bureaux) de 1534,55m².

M et Mme Coulet : Parcelle C 367, Chemin des vignes , en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle de 95m².

C. Mermoz, A. Brouard : parcelle AE 698, Impasse des Acacias, en zone Ua au PLU, pour construction de deux maisons mitoyennes d'une surface de 188,06m².

H. TLOHI, N. Tabai : parcelle AE 731, 73, rue de l'Hôtel de Ville, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction de deux maisons individuelles.

S. Hirel : Parcelle C 366, Chemin des Vignes, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle de 129,85m².

J. Bozon : Parcelle AC 125, 1650 Route Nationale 85, en zone Ub au PLU, Bleu Bg, blanc et Rouge Ri' au PPR, pour extension de 165m² destinée à l'habitation d'un atelier existant.

A. Laurent : Parcelle AB 823, 114 Impasse de Thuyas, en zone Ub au PLU, pour modification de toiture et agrandissement d'une baie vitrée.